44e ANNEE (5e SÉRIE) N° 20 19 MAI 1927

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les Jeudis*

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

**A. ROZIER**
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

## Chronique de Théologie

SOMMAIRE

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX. — 1. Hugon, O. P., *Tractatus dogmatici* (3 vol. in-8 à 50 f. l'un, Paris, Lethielleux) ; Œuvres diverses en français. — 2. Tanquerey, P. S. S, reédition du t. II de la *Synopsis Theologiæ dogmaticæ* (in-8 de 829 p., 21 f., Desclée, Tournai-Paris) ; *Les dogmes générateurs de la piété.* — 3. Galtier, S. J., *De Incarnatione ac Redemptione* (in-8 de 506 p., 42 f., Paris, Beauchesne) ; Mingoja, O. P., *De Unione hypostatica.* — 4. Cappello, S. J., *De Pœnitentia ;* Van Noort-Verhaar, *Tractatus de Sacramentis.* — 5. Autres ouvrages : Lercher, Otten, Goupil, Berthier.

II. OUVRAGES SPÉCIAUX. — 1. Trinité : A. d'Alès, *Le dogme de Nicée ;* Lebreton, études trinitaires ; Galtier, *Temples du Saint-Esprit.* — 2. La Médiation universelle de Marie : Bittremieux, *De Mediatione universali B. M. V. quoad gratias.* — 3. L'indépendance temporelle du Souverain Pontife : Dublanchy, *La Voix de Pierre pour l'indépendance du Pape.* — 4. Pénitence : Testaert, *La confession aux laïques dans l'Eglise latine depuis le VIIIe jusqu'au XIVe siècle ;* Villanova de Zell, *Tractatus de satisfactione sacramentali.* — 5. Questions thomistes : la traduction française de la *Somme ;* Roland-Gosselin, édition du *De ente et essentia ;* Glorieux, *Le Correctorium corruptorii « Quare » ;* collection Grabmann et Pelster : Gilson, *Pourquoi S. Thomas a critiqué S. Augustin ;* dom Lottin, *Le droit naturel chez S. Thomas et ses prédécesseurs.*

### I. — OUVRAGES GÉNÉRAUX

I. — Les *Tractatus dogmatici* du R. P. Hugon paraissent remaniés et distribués en trois volumes compacts de plus de huit cents pages. Cette refonte était non seulement utile, mais nécessaire. Le distingué professeur de l'*Angelicum* nous offre aujourd'hui le manuel dogmatique *thomiste*, qui manquait encore à l'enseignement catholique.

Il ne manque pas, certes, d'excellents manuels selon l'esprit et la doctrine de S. Thomas. Van Noort, dont nous allons parler tout à l'heure, Hervé, dont nous avons dit les mérites, s'inspirent des principes formulés par l'Angélique Docteur. Mais on sait que, sur certains points controversés, l'école thomiste a pris des positions nettes, qu'elle entend défendre, et dont elle prouve le lien logique avec les principes de la *Somme Théologique*. C'est dans cet ordre d'idées que le manuel du P. Hugon est unique et ne sera supplanté par aucun autre.

Le premier volume comprend les traités *De Deo Uno et Trino, (De Deo) Creatore et Gubernatore, De Angelis et De Homine.*

Le traité *De Deo Uno et Trino* se présente avec la même physionomie que dans la première édition. On relève cependant çà et là quelques brèves additions, principalement des références. Signalons toutefois, à la p. 43, *sept* lignes consacrées à la réfutation sommaire de la thèse du cardinal Billot relativement aux adultes d'âge et non de conscience et de raison.

Le traité *De Deo Creatore,* précédemment relégué dans le cinquième volume, reprend ici sa place normale avant le traité des Anges. Aucun changement n'est à signaler.

Le traité *De Angelis,* comme le précédent, a été simplement reproduit.

Le traité *De Homine,* presque intégralement réédité, contient cependant à la fin du dernier article une addition intéressante. On sait que le P. Hugon admet que la grâce sanctifiante ne se distingue qu'inadéquatement de la justice originelle (cf. *Ami* 1926, p. 467). Il maintient ici — c'est son droit — sa manière de voir, mais en l'appuyant sur un argument qu'on a déjà fait valoir de plusieurs côtés différents. Cet argument repose sur le texte préparé au concile du Vatican, et qui est demeuré à l'état de projet : « Si quelqu'un affirme que la sainteté et la justice en lesquelles l'homme avant sa chute fut constitué n'étaient pas d'ordre surnaturel, mais avaient pour simple but de conférer à l'homme la possibilité de vivre honnêtement avec les seules facultés naturelles, qu'il soit anathème. » A ce texte, il nous semble que la logique du raisonnement de l'auteur comportait une addition, dont nous trouvons, à la suite, comme un commentaire. Un autre texte du schéma, en effet, est nécessaire à l'intelligence du paragraphe. Ce texte se rapporte à la nature du péché originel : « Si quelqu'un dit que le péché originel ne comporte pas la privation de la grâce sanctifiante,... qu'il soit anathème. » Le texte latin porte : *Qui negaverint* AD RATIONEM *peccati originalis pertinere privationem gratiæ sanctificantis*... *a. s.* S'appuyant sur ce deuxième texte, le P. Hugon raisonne ainsi : Si la privation de la grâce sanctifiante appartient à la raison même du péché originel, il faut conclure qu'à l'inverse, la grâce sanctifiante appartient à la raison formelle et constitutive de la justice originelle, *ou du moins lui est nécessairement connexe,* ainsi que l'expliquent les annotations du schéma. Mais précisément, la restriction que nous avons soulignée enlève toute force à l'argument dont on veut se

servir contre les partisans de la distinction adéquate. Ceux-ci, comme le P. Kors, le P. Martin, M. Bittremieux, conçoivent entre la grâce sanctifiante et la justice originelle une union si étroite en Adam innocent que l'une appelle nécessairement l'autre. Et puisque les théologiens du concile laissent pleine liberté d'interpréter en un sens ou en l'autre la formule : *ad rationem peccati pertinere,* il ne semble pas qu'on soit en droit de conclure que la thèse de la distinction inadéquate soit « l'interprétation obvie. » De même, la familiarité et l'amitié du premier homme avec Dieu ne se conçoivent pas, sans doute, sans la grâce sanctifiante ; mais est-ce un argument qui puisse dirimer une controverse, où tout le monde est d'accord pour ne pas séparer, en Adam innocent, grâce sanctifiante et justice originelle ?

Le traité *De Peccato Originali* ne comporte aucun changement : une simple référence ajoutée, à propos de la notion du péché originel chez les Pères grecs, visant l'étude du P. Jugie signalée ici-même, 1926, p. 467.

Dans les *Tractatus* du P. Hugon, l'étude de la grâce vient immédiatement après celle du péché originel. L'auteur a pensé qu'il ne fallait pas séparer ces deux traités, « puisque le péché originel est la privation de la grâce et est effacé par l'infusion de cette même grâce » (préface, p. VII). Ici encore, nous retrouvons à peu de chose près le texte des éditions antérieures. Nous avons toutefois relevé à la p. 214 une remarque bien opportune pour faire comprendre le sens thomiste de la grâce efficace : la facilité de l'acte n'ajoute rien, n'enlève rien à l'efficacité de la grâce ; la grâce infailliblement efficace est requise en vertu d'une loi métaphysique, que ne change point la facilité de l'acte. Vérité profonde, que les thomistes ne sauraient trop mettre en relief. — Une addition encore à la fin du Traité, sur les grâces actuelles objet du mérite.

Le traité du *Verbe Incarné* avec son appendice naturel *De B. Virgine Maria Deipara*, remplit presque les deux tiers de ce second volume. Un texte de Pie XI est allégué en confirmation de la doctrine des Pères touchant la réparation du genre humain par l'Incarnation (p. 308). Une autre addition (p. 504) concerne la science infuse, principe directif de la charité de l'Homme-Dieu sans son mérite. Mais, à la fin du traité, nous avons la bonne surprise de trouver toute une question ajoutée *De Jesu Christo Rege*. C'est, en somme, la traduction latine de la substantielle brochure, *La Fête spéciale de Jésus-Christ Roi,* dont l'*Ami* a signalé l'an dernier la publication (couv., p. 14). Les cinq chapitres de la brochure font cinq articles du traité : 1° Jésus-Christ est vraiment Roi ; 2° De quelle manière et à quel titre Jésus-Christ est Roi ; 3° Comment cette puissance royale du Christ est universelle, sur tous les hommes et sur toutes les sociétés ; 4° Nécessité de proclamer solennellement cette royauté à notre époque ; 5° Une des manières les plus efficaces de proclamer cette royauté, c'est l'institution d'une fête spéciale de Jésus-Christ Roi universel.

Le traité *De Virgine Maria Deipara* ne comporte aucune modification. On aurait aimé y trouver un chapitre sur S. Joseph, dont les prérogatives, les mérites et le culte sont de plus en plus l'objet de l'attention des théologiens.

Le troisième et dernier volume renferme les divers traités relatifs aux *Sacrements* (en général et en particulier) et le Traité des *Fins dernières*. A l'heure où paraîtra cette chronique, ce dernier volume sera encore sous presse. Mais nous savons de bonne source que le P. Hugon n'a apporté aucune modification à son texte.

Les *Tractatus* sont un commentaire fidèle, méthodique et clair de la *Somme théologique*. Leur auteur a su donner à son exposé la base scripturaire et patristique nécessaire, développant et complétant ainsi une matière simplement ébauchée par l'Ange de l'Ecole. Mais la doctrine scolastique garde toujours la prédominance, et l'auteur a su en rajeunir l'exposition d'une façon adaptée aux exigences de la pensée moderne. Félicitons encore le savant dominicain d'avoir donné aux thèses thomistes le relief qu'elles méritent : trop de théologiens se réclament aujourd'hui de S. Thomas pour que les disciples authentiques du Prince de la théologie ne fassent pas la discrimination des commentaires vrais et des exégèses forcées.

**La théologie des *Tractatus* trouve un heureux complément et une haute vulgarisation, au succès toujours croissant, dans les volumes du même auteur publiés en français chez Téqui. Neuf volumes ont été édités, sans compter *Marie pleine de Grâce,* publié chez Lethielleux [1]. Tous ont été réimprimés depuis 1924.**

**Ces volumes, dont l'*Ami* a, au fur et à mesure qu'ils paraissaient, annoncé la publication, forment un ensemble intéressant au point de vue dogmatique, et nous sommes heureux, à l'occasion de l'édition définitive des *Tractatus,* de les signaler derechef à nos lecteurs.**

**1 *Le Mystère de la Sainte Trinité,* 1925, est une étude de vulgarisation théologique sur ce traité. Il renferme quatre parties : I. L'existence du mystère de la Sainte Trinité. II. Les rapports des personnes divines entre elles. III. Leurs rapports au dehors. IV. L'explication du mystère. L'ouvrage se termine par une conclusion sur la dévotion à la Sainte Trinité.**

**2. *Le Mystère de l'Incarnation* est, disions-nous lors de la première édition, un « exposé admirablement lucide et méthodique, dans une langue qui est la clarté même, d'une vigueur incomparable, avec cela imagée et chaude, que l'on sent pénétrée et commandée par l'amour le plus ardent pour le Verbe Incarné et pour la vérité théologique. Il suit de près, en les résumant toutefois, les questions exposées dans le cours latin des *Tractatus*. » A lire, disions-nous encore, non seule-**

[1] *Marie pleine de Grâce* est une véritable Mariologie. Deux parties : I. *La plénitude* des grâces en Marie : plénitude dans l'Immaculée Conception et au mystère de l'Incarnation (Annonciation) ; maternité divine ; plénitude finale ; plénitude d'universalité (toutes les grâces accordées à l'Eglise se retrouvent en Marie) ; — II *Le rôle de Marie dans l'acquisition et la distribution des grâces :* sa causalité exemplaire, méritoire, impétratoire, son pouvoir d'intercession ; toutes les grâces nous viennent par Marie. Définibilité de cette thèse. Comment la Sainte Vierge est la Mère de la grâce pour les anges, pour les âmes séparées au ciel ou en purgatoire. — *Conclusion :* la vraie dévotion à Marie.

ment par nos confrères, mais par tous les laïcs désireux de donner à leur piété une nourriture saine.

3. Dans *Le Mystère de la Rédemption*, l'auteur montre tout ce qu'il y a de complexe dans le concept catholique de la rédemption. Il dit quelle munificence et quel amour Dieu a déployés dans cette œuvre de notre « rachat. » La Rédemption n'est pas seulement une délivrance de l'esclavage du démon ; pas seulement une restauration dans les privilèges perdus ; mais elle est vraiment un paiement, une satisfaction, grâce à la substitution volontaire du Fils de Dieu à la place de l'homme. Ces concepts, minimisés ou déformés si souvent, sont ici bien exposés et défendus.

4. *La Sainte Eucharistie* est divisée en quatre parties : I. Aperçu général sur l'Eucharistie : l'Eucharistie synthèse du plan divin ; l'Eucharistie dans la vie de l'Eglise ; les principales erreurs sur l'Eucharistie ; la foi de l'Eglise. II. La présence réelle : preuves scripturaires et traditionnelles ; la transsubstantiation ; les accidents eucharistiques ; l'état sacramentel de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. III. L'Eucharistie sacrement : nature, matière, forme, ministre, effets, réception du sacrement ; les miracles eucharistiques. IV. L'Eucharistie sacrifice : existence, essence, effets du sacrifice et sujets qui peuvent participer à ses fruits. La conclusion étudie sommairement le culte de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

5. *Hors de l'Eglise, pas de salut*, est un véritable petit traité pratique de l'Eglise, et de la nécessité de lui appartenir pour faire son salut. Ce qu'est l'Eglise ; distinction de l'âme et du corps ; nécessité d'appartenir à l'âme, et nécessité de la vraie foi théologique et de la grâce sanctifiante pour le salut. L'auteur aborde ici, dans un chapitre substantiel, la difficile question du salut des païens. — La deuxième partie du volume explique l'obligation d'appartenir au corps de l'Eglise pour le salut. Nous avons déjà dit (1922, p. 733) quelles nuances étaient nécessaires pour bien comprendre la nature de cette « obligation. »

6. *La Causalité instrumentale en Théologie* est une doctrine fondamentale, dont il faut féliciter le R. P. Hugon d'avoir fait la mise au point exacte. Le ch. 1er expose la théorie *thomiste* de l'instrument. Le reste du volume envisage les applications de ce principe 1° à l'inspiration scripturaire ; 2° à l'humanité de Jésus-Christ ; 3° aux sacrements ; 4° à la causalité des thaumaturges dans les miracles ; 5° à la médiation de la Sainte Vierge. Cette étude doit inspirer un désir plus vif du surnaturel et un amour plus ardent de N.-S. Jésus-Christ.

7. Les *Réponses théologiques à quelques questions d'actualité* se réfèrent aux problèmes suivants : 1° La notion de Hiérarchie dans l'Eglise de Jésus-Christ ; 2° L'analyse de l'Acte de Foi ; 3° Foi et Révélation ; 4° Les concepts dogmatiques ; 5° L'état des âmes séparées. — Au cours de ces dernières années, l'*Ami* a eu plusieurs fois l'occasion de faire de nombreuses citations de cette dernière « Réponse. »

8. Les *Etudes sociales et psychologiques, ascétiques et mystiques*, ont été présentées à nos lecteurs en 1925, p. 204. Rappelons simplement les titres de ces Etudes : 1° La vraie Société des nations ; 2° L'union des Eglises ; 3° Les maladies de la volonté ; 4° La psychologie de la conversion ; 5° Les vertus actives et les vertus passives ; 6° La profession religieuse et les œuvres ; 7° La mystique de S. Thomas d'Aquin.

9. Enfin, viennent d'être rééditées, il y a quelques semaines, Les *Vingt-Quatre Thèses thomistes*. Nos lecteurs connaissent les vingt-quatre thèses approuvées le 27 juillet 1914 par la S. C. des Etudes, comme contenant ouvertement les principes et les grands points de la doctrine de S. Thomas d'Aquin : voir *Ami* 1919, p. 867. L'auteur a « essayé de donner à chacune des thèses un commentaire bref et substantiel, qui évite toute polémique et tend uniquement à exposer la doctrine avec sérénité, clarté et précision ». L'ensemble de ces propositions constitue un véritable abrégé de toute la philosophie ; on part des sommets de l'ontologie pour descendre ensuite aux problèmes de la philosophie naturelle, et, après avoir condensé la doctrine psychologique, on remonte à Dieu, premier Etre et premier Moteur. C'est pourquoi, suivant l'ordre même des thèses approuvées par la Sacrée Congrégation, le P. Hugon ramène son étude aux quatre points suivants : Ontologie de S. Thomas, th. I-VII ; Cosmologie, th. VIII-XII ; Biologie et Psychologie, th. XIII-XXI ; Théodicée, th. XXII-XXIV.

Le commentaire du P. Hugon n'est pas d'ordre purement philosophique. Afin de montrer davantage l'harmonie des doctrines thomistes, l'auteur a signalé à l'occasion les diverses applications à l'ordre surnaturel et a ajouté quelques compléments théologiques à la Théodicée, afin que le traité de Dieu eût l'ampleur qui lui convient. C'est à ces divers titres que ce volume trouve place dans une recension de théologie.

II. — C'est encore une réédition, celle du tome II de la *Synopsis Theologiæ Dogmaticæ* de M. Tanquerey, que nous allons présenter. On sait le succès considérable et mérité de l'œuvre du vénéré Sulpicien. Il faut louer le souci qu'a eu l'auteur, au fur et à mesure des éditions successives, de tenir constamment son ouvrage au courant de toutes les exigences de la science, de la critique et de l'érudition contemporaines.

Cette nouvelle édition du tome II est en réalité une refonte véritable et bien comprise des traités *De Fide, De Deo Uno et Trino, De Deo Creante et Elevante, De Verbo Incarnato*. Le texte antérieur est conservé partout où il devait l'être ; mais, en maints endroits, il a considérablement gagné, au point de vue de l'érudition et même de la doctrine. Que l'on examine, par exemple, les traités de la *nature et de la valeur des dogmes de la foi*, de la *justice originelle* et du *péché originel*, de la *Rédemption :* on s'apercevra bien vite que le nouveau manuel a tenu compte de toutes les controverses récentes pour mieux préciser les aspects doctrinaux du problème, et qu'il s'en dégage, relativement à l'enseignement authentique de l'Eglise, une note plus ferme, plus nette, plus décisive. Nous nous permettrons néanmoins à cet égard une remarque, qui nous semble de quelque importance. Dans le traité de la Trinité, M. T. ne parle des relations divines qu'à propos des ultimes précisions qu'apporte à l'exposé du mystère la philosophie éclairée par la foi. Il semblerait ainsi que la question des relations n'intéressât que d'une façon fort éloignée le dogme catholique, — et cependant, deux documents au moins du magistère extraordinaire expriment la foi de l'Eglise en l'existence des relations divines : la profession de foi du XIe concile de Tolède, déclarée authentique par Innocent III, et le Décret *pro Jacobitis* du concile de Florence,

L'érudition chez M. Tanquerey est abondante : elle tient compte des derniers ouvrages parus (jusqu'en 1925). On a élagué quelques indications anciennes devenues inutiles par le fait de publications plus récentes et mieux informées. Les auteurs contemporains sont cités avec un souci de l'objectivité qui honore grandement l'auteur ; les meilleurs articles de nos grandes encyclopédies

ont été mis à contribution fort judicieusement. Il y aurait cependant, sur ce dernier point, quelque progrès à réaliser : v. g., M. T., à propos de la différence entre le concept de *nature* et celui de *personne* (n. 572), se contente de renvoyer à l'*Ontologie* du cardinal Mercier, au traité *De Deo Trino* du cardinal Billot, et à deux articles de la *Revue du Clergé Français ;* il eût été plus simple de renvoyer à l'article *Hypostase* du *Dictionnaire de Théologie,* et il est vraiment étonnant qu'on ait omis l'étude, aujourd'hui devenue classique en la matière, *Des concepts de « nature » et de « personne » dans les Pères et les écrivains ecclésiastiques des Ve et VIe siècles* (éditée dans les *Mélanges de Patrologie* de M. Tixeront)[1]. C'est là un exemple.

D'une manière générale, ne pourrait-on pas aiguiller plus fréquemment nos séminaristes vers la lecture du *Dictionnaire Apologétique* ou du *Dictionnaire de Théologie ?*

La disposition du nouveau Manuel est parfaite. On a visé à distinguer nettement l'enseignement dogmatique de l'enseignement proprement théologique qui n'en est que le complément. La division des paragraphes, la différence des caractères d'imprimerie, les espaces blancs plus nombreux, une typographie moins serrée, tout concourt à rendre le nouveau texte plus facilement intelligible et plus agréable à la vue. Qualités éminemment appréciées et des professeurs et des élèves ! Nous n'en doutons pas et nous en formons le vœu : cette nouvelle édition accroîtra encore le succès d'un manuel si justement apprécié dans nos Séminaires.

M. Tanquerey nous donne en même temps un complément utile et nécessaire de l'exposé dogmatique de la foi catholique, dans son livre tout récent : *Les Dogmes générateurs de la piété.* Déjà, dans le tome II de la *Synopsis,* il renvoie à plusieurs reprises à ce complément où la piété et la vie spirituelle trouveront leur compte. Quand on lit les Pères et les grands théologiens, on admire avec quelle facilité ils alimentent leur piété et celle des fidèles aux sources des dogmes révélés : la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie, la Grâce et la Gloire leur suggèrent les plus beaux sentiments de religion et d'amour, les plus puissants stimulants pour pratiquer les vertus dont Jésus nous a donné l'exemple. Une étude approfondie des dogmes chrétiens est bien propre à fonder la spiritualité. Cette pensée a guidé l'auteur dans l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui. Comme il le dit dans son Introduction, « ce sont tous nos dogmes qui engendrent la piété dans nos cœurs ; il suffit de les exposer, en eux-mêmes et dans leurs conclusions pratiques, pour porter les âmes à Dieu et exciter leur amour envers Lui. Tous, en effet, nous redisent, chacun à sa façon, l'origine, la nature et les heureux effets de cette *participation à la vie divine* qu'il a plu à la Très Sainte Trinité de répandre dans nos âmes ; tous nous racontent l'infinie bonté du Père, du Fils et du Saint-Esprit, qui ne cessent de nous faire communier à leur vie, et nous stimulent par là-même à faire grandir en nous cette même vie, qui est la perle des perles, le trésor des trésors, l'unique nécessaire que nous devons posséder à tout prix pour être éternellement heureux.

[1] On pourra désormais consulter également *Le Verbe Incarné,* t. I, du P. Héris, dans l'édition de la *Somme théologique* de la *Revue des jeunes.* Voir ci-dessous, p. 317.

« Parmi ces dogmes, il en est un qui est à la fois le *centre* et le *résumé* de tous les autres : c'est celui du *Verbe Incarné* nous incorporant à son corps mystique pour nous faire participer à sa vie. » Ce Verbe Incarné, ayant puisé la vie divine dans le sein du Père, est évidemment la *source* et le *modèle* de notre vie surnaturelle. Pour nous la communiquer, il nous fait *membres de son corps mystique.* Alors *Marie,* mère du Verbe Incarné, devient notre *mère* et notre *médiatrice.* De ces dogmes jaillissent spontanément nos devoirs envers la Sainte Trinité, envers Jésus et sa sainte Mère. — Mais Jésus, étant notre Médiateur, notre Rédempteur et notre Souverain Prêtre, nous fait participer à son sacerdoce et à son sacrifice. C'est l'objet d'une seconde série, où l'auteur montre comment Jésus, *sacrificateur* et *victime,* associe, dans une certaine mesure, la Sainte Vierge à son sacerdoce, communique aux prêtres le caractère qui les rend aptes à exercer ce sacerdoce, confère au peuple chrétien quelque chose de la dignité qui y est afférente, et nous invite tous à nous unir à lui activement dans l'oblation du saint sacrifice.

Le petit volume de M. Tanquerey arrive à son heure : il réapprendra à ceux qui seraient tentés de l'oublier, que la vérité objective qu'ont les dogmes indépendamment de notre vie religieuse, n'est pas pour autant infructueuse pour cette vie même. Mais le fruit surnaturel qu'on en peut retirer n'est que consécutif à la vérité dont s'empare la révélation pour nous la communiquer. Nous vivons du dogme ; mais nous ne donnons pas la vie au dogme.

III. — *Ouvrages sur l'Incarnation* — 1. Nous avons déjà plusieurs fois indiqué, en réponse à quelques consultations, le traité *De Incarnatione ac Redemptione,* récemment publié par le R. P. Galtier, S. J.

Le traité *De Incarnatione* comporte une division extrêmement claire : *Réalité, nature, conséquences* de l'union hypostatique. Du premier coup, l'auteur ramène ainsi toute son étude à la substance même du mystère : l'union mystérieuse du Verbe et de l'humanité en une seule personne, la personne même du Fils de Dieu. A son tour, la question de la réalité de l'union hypostatique se subdivise en trois chapitres : la dualité réelle des natures en Jésus-Christ ; leur union personnelle dans le Christ ; la possibilité et la réalisation d'une telle union. On saisit immédiatement la synthèse remarquable qui, dans l'esprit de l'auteur, réunit des questions d'ordinaire traitées séparément. Remontant d'emblée aux sources du dogme, le P. Galtier démontre, dans le Christ, l'existence de la nature humaine et celle de la nature divine. Ces premières thèses, scripturaires avant tout, — puisqu'il s'agit des témoignages de S. Paul, des synoptiques et de S. Jean, — sont bien nuancées et abordent les difficiles problèmes d'exégèse et de critique que suscitent ces témoignages. L'unité personnelle du Christ, définie au concile d'Ephèse, est le centre auquel le P. G. rattache toute l'histoire du dogme de l'Incarnation, le tout condensé en deux thèses, où le développement des idées répond exactement au développement historique des choses elles-mêmes. Enfin, quatre thèses étudient la possibilité de l'Incarnation, le libre décret qui présida à son exécution, la préparation de ce mystère dans l'Ancien Testa-

ment, et la cause efficiente de l'union du Verbe à l'humanité. Toute cette première partie du traité est exposée avec la richesse d'information patristique qui est dans la méthode de l'auteur et qui fait de son ouvrage un petit chef-d'œuvre de théologie positive.

Avec la seconde partie, la *nature* de l'union hypostatique, nous abordons le problème proprement théologique. Dans son Introduction, l'auteur, avec une insistance particulière, déclare se mettre en garde contre le préjugé métaphysique. On s'en aperçoit précisément dans la question du constitutif formel de l'union hypostatique. L'opinion proposée et défendue par le P. Galtier est celle de Scot, que rajeunissait au XVII[e] siècle le jésuite Tiphaine. Le P. Galtier s'efforce de montrer la concordance de cette explication avec les principes de S. Thomas : la tentative n'est pas nouvelle ni inédite. L'auteur, en effet, ne fait que reprendre, au sujet de la fameuse question *De Unione Verbi*, les arguments déjà servis par le P. Pelster (dans les *Archives de Philosophie*, vol. III, cahier II) et dont le P. Synave (dans le *Bulletin thomiste*, janvier 1926) a donné une réfutation en règle, dont nos lecteurs ont eu l'écho l'an dernier (p. 452). Comme l'écrit aussi spirituellement que délicatement le P. d'Alès (*Recherches de Science Religieuse*, 1927, p. 169) : « Les théologiens pour qui les vingt-quatre thèses romaines représentent le thomisme authentique, ne le reconnaîtront pas plus sous la livrée de Tiphaine que sous celle de Scot. Beaucoup d'entre eux pourront bénir Dieu de ce qu'une telle thèse trouve encore des défenseurs convaincus dans l'Ecole, qui, autrement, risquerait trop de se muer en une volière de perroquets. Mais ils ne la tiendront pas moins pour caduque ; et parmi ses défenseurs ils regretteront un peu d'avoir à compter le P. Galtier. Plus on estime un auteur, et plus on s'afflige d'avoir à lui fausser compagnie. »

La troisième partie envisage les conséquences de l'union hypostatique dans le Christ : — conséquences dans le composé théandrique (communication des idiomes, divine filiation du Christ-Homme ; adoration due au Christ et culte du Sacré-Cœur) ; — conséquences dans la nature humaine : sainteté, science humaine, impeccabilité, liberté, puissance du Christ ; perfections et défauts naturels pris par le Christ. On remarquera surtout la thèse XXVII où l'auteur, avec beaucoup de nuances et de délicatesse, envisage les différents aspects du problème de la liberté du Christ par rapport aux actions qu'il avait le précepte d'accomplir.

Le traité *De Redemptione* ne comporte que deux chapitres. Le premier, très court, expose simplement le dogme catholique de la rédemption. Le second, beaucoup plus développé, expose la manière dont le Christ a opéré notre rédemption. Le concept de satisfaction et de satisfaction vicaire est particulièrement étudié et développé.

Deux conclusions terminent l'ouvrage. La première montre comment le mystère du corps mystique de Jésus-Christ est la suite du mystère de l'Incarnation et de la Rédemption. La royauté du Christ dans l'ordre spirituel et même temporel est brièvement expliquée. — La thèse finale, qui forme la seconde conclusion, a trait au motif de l'Incarnation : thèse extrêmement nuancée, où l'opinion thomiste d'abord nettement professée, se trouve ensuite complétée, sinon corrigée par une vue plus haute et plus complexe, embrassant à la fois, dans le motif adéquat de l'Incarnation, et la rédemption du genre humain, et l'excellence même et la glorification du Christ.

Un quintuple Index, scripturaire, conciliaire, thomiste, onomastique, analytique, complète la Table des matières. C'est là un progrès fort appréciable sur la présentation, sous ce rapport assez défectueuse, du traité précédent *De Pœnitentia*.

Ici, comme précédemment, s'affirme la qualité maîtresse du P. Galtier : il excelle dans la mise en œuvre des ressources de la théologie positive. Et cette mise en œuvre, faite selon toutes les exigences de la critique et de la science contemporaines, demeure au service de la doctrine la plus pure et la plus orthodoxe. Nous avons signalé loyalement les points où les thomistes — et beaucoup d'autres théologiens — regretteront de s'écarter de lui.

2. — Le R. P. Dominique Mingoja, O. P., publie un traité *De Unione hypostatica* (in-8° de XII-349 p., 25 lires ; chez Francesco Battiato, 42-48, via Androne, à Catane) dans le sens de la plus pure théologie thomiste. Ce n'est ni un traité complet de l'Incarnation, ni un ouvrage de théologie positive : c'est une thèse scolastique, exposant la doctrine catholique expliquée par S. Thomas et ses meilleurs commentateurs. Six chapitres : 1. notion de nature et de personne ; relations de la raison avec le mystère de l'union hypostatique ; fait de cette union ; 2. nature humaine et nature divine dans le Christ ; 3. l'union dans le Christ s'est faite non pas *in natura, sed in persona et secundum personam ;* 4. analogies du mystère et corollaires : le Christ est Homme-Dieu ; la personne du Fils est composée ; Marie est Mère de Dieu ; le Christ est fils naturel de Dieu ; deux opérations en Lui ; en Lui, communication des idiomes et circumincession des natures ; les « dots » que l'union entraîne pour la nature humaine ; l'adoration due à l'humanité de Jésus ; 5. exposition scientifique de l'union hypostatique, dont on détermine le constitutif formel ; 6. l'union en elle-même ; en quel sens elle est quelque chose de créé.

La thèse essentielle de l'auteur sur le constitutif formel de l'union hypostatique est celle-là même que Cajétan a pensé devoir logiquement déduire des principes posés par S. Thomas sur la personne. Voici comment s'exprime le P. Mingoja : « *Secundum genuinam præceptoris doctrinam, ratio proxima et formalis Unionis hypostaticæ non est illa quam Card. Billot proponit, nempe : humanam Christi naturam carere propria persona*

*quia caret propria existentia, et ideo unitatem hypostaticam consistere in unitate τοῦ esse Verbi; sed est illa quam Card. Cajetanus, inexsuperabilis Mentis Angelicæ interpretator, tradit, nempe: humanam Christi naturam carere persona et existentia propria, quia caret connaturali termino substantiali, et ideo unitatem hypostaticam explicari immediata unitate substantiæ Verbi ac consequenter unitate τοῦ esse Verbi »* (p. 280).

IV. — La *Théologie sacramentaire*, au cours de ces derniers mois, s'est enrichie de deux ouvrages de première valeur [1].

1. Le P. Cappello, S. J., a récemment publié le deuxième volume de son *Tractatus canonico-moralis De Sacramentis* (in-8° de 896 p., 32 lires; Turin, Marietti, 1926), ou plus exactement, il ne nous donne encore que la première partie, *De Pœnitentia*, réservant pour la seconde partie les traités *De Ordine* et *De Extrema Unctione*.

Le titre du volume indique expressément que le contenu relève plutôt de la théologie morale et du droit canon que de la théologie dogmatique. Néanmoins nous tenons à signaler immédiatement l'apparition de ce volume depuis longtemps attendu : ouvrage complet, clair, méthodiquement ordonné, et digne en tous points de la réputation de l'auteur.

Les questions dogmatiques sont abordées et résolues brièvement, ainsi qu'il convient en un traité de théologie morale ; elles sont cependant suffisamment exposées et discutées, et les solutions auxquelles s'attache l'auteur justifiées par de bons arguments. Nous aurons à revenir plus tard sur la question de l'attrition nécessaire au pénitent : il faut attendre, sur ce sujet, la publication du livre déjà annoncé du P. Périnelle, O. P. Notons simplement ici que le P. Cappello prend nettement position, à la suite du P. Galtier, contre l'hypothèse du sacrement à la fois valide et informe, hypothèse envisagée par le card. Billot à la suite de tant d'autres auteurs ; mais il nuance sa pensée et sa discussion d'une manière si délicate et si précise que, même en ne partageant pas son opinion, on est obligé de lui reconnaître une réelle valeur de probabilité. Pratiquement toutefois — et c'est peut-être la meilleure preuve et l'argument décisif en faveur de la thèse du card. Billot, — le P. Cappello exprime l'avis qu'il faut laisser le pénitent de bonne foi dans sa quiétude et ne pas l'obliger à recommencer sa confession. C'est tout ce que demandent les partisans du sacrement valide et informe. De bonnes notions dogmatiques et historiques sur la confession sacramentelle et sur la satisfaction : tout ici est à lire attentivement, en s'éclairant, pour explications plus amples, des auteurs cités en référence.

La partie canonique nous semble parfaitement au point, surtout en ce qui concerne les questions de la juridiction du confesseur et des péchés réservés. Au point de vue strictement moral, on doit signaler plus particulièrement un chapitre XV assez inédit dans la forme que lui donne l'auteur : *De diversa agendi ratione confessarii cum variis pœnitentibus* (habitudinaires et récidivistes; occasionnaires ; enfants et ignorants ; semi-déments, sourds, muets ; tentés et affligés ; scrupuleux ; moribonds ; pénitents pieux ; religieuses).

Le ch. XVI, sur le secret sacramentel, utilise abondamment les travaux du P. Kurtscheid et du P. Honoré (voir *Ami* 1925, p. 169). Enfin, après un bon chapitre sur les Indulgences, l'ouvrage se clôt par une étude canonique sur le jubilé, les suspensions de faveurs en temps de jubilé, les conditions requises pour gagner l'indulgence du jubilé, et les pouvoirs accordés aux confesseurs pendant le jubilé.

2. Nous attendions le tome II du traité *De Sacramentis*, annoncé depuis longtemps, pour présenter à nos lecteurs l'œuvre théologique du distingué et savant curé de St-Willibrord d'Amsterdam, autrefois professeur au Séminaire de Warmonde (Hollande). Aussi bien, cent fois cité dans l'*Ami du Clergé*, M. Van Noort est une autorité à laquelle nous aimons à recourir. Mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de dire tout le bien qu'il faut penser de son Cours de théologie dogmatique [1], dont l'éditeur annonce le 10e et dernier volume.

Ce cours débute fort logiquement par le traité des *Sources de la Révélation et de la Foi divine :* ce n'est pas la théologie fondamentale, c'est le cours de méthodologie préparatoire à l'exposition dogmatique des mystères chrétiens, y compris celui de *la Vraie Religion*, matière du second volume, et celui de *l'Eglise*, matière du troisième. Viennent ensuite les traités de *Dieu Un et Trine*, de *Dieu Créateur*, de *Dieu Rédempteur*, de la *Grâce du Christ* (avec un chapitre dogmatique sur les Vertus infuses), enfin le premier tome *des Sacrements*, comprenant le traité *des Sacrements en général*, le *Baptême*, la *Confirmation* et l'*Eucharistie*.

Les trois qualités qu'on se plaît à reconnaître à la théologie de M. Van Noort, sont la clarté, la sobriété, la sûreté de doctrine. La disposition typographique ajoute encore à la clarté du texte et repose l'œil. Les questions actuelles y sont traitées, avec le souci de ne point leur donner une importance exagérée. L'auteur est bref dans l'exposé des erreurs et des opinions singulières ; en général, la partie positive et historique est résumée, mais ordinairement suffisante. La bibliographie est rédigée avec discernement : les meilleurs auteurs à consulter, — mais ceux-là seulement, — sont indiqués. La doctrine est thomiste : l'auteur cherche loyalement à discerner et à exposer la

[1] On annonce comme très prochain le traité *De Baptismo et Confirmatione* du P. d'Alès.

[1] Voici la série des volumes : *Tractatus de Fontibus Revelationis nec non de Fide divina*, ed. 3a, 3 florins 90. — *Tractatus de Vera Religione*, ed. 4a, 4 fl. — *Tractatus de Ecclesia Christi*, ed. 4a, 4 fl. 25. — *Tractatus de Deo Uno et Trino*, ed. 3a, 3 fl. 50. — *Tractatus de Deo Creatore*, ed. 3a, 3 fl 25. — *Tractatus de Deo Redemptore*, ed. 4a, 2 fl. 75. — *Tractatus de Gratia Christi*, ed. 3a, 3 fl. 90. — *Tractatus de Sacramentis*, Pars I, ed. 3a, 4 fl. 75.

pensée de S. Thomas. Si les opinions thomistes ne sont pas toujours défendues, toujours cependant on les trouve proposées avec une bienveillance non déguisée. D'ailleurs, une fois la doctrine nécessaire mise en sécurité, l'auteur se montre large et accueillant pour toutes les opinions ayant droit de cité dans l'enseignement catholique.

Le *deuxième volume* du traité *Des Sacrements* [1] a été rédigé par M. J. P. Verhaar, d'après les notes de M. Van Noort. L'influence du maître est manifeste : c'est encore et toujours la manière claire et concise et la sûreté doctrinale des autres traités, auxquels celui-ci, d'ailleurs, ne le cède pas en valeur. Peut-être pourrait-on désirer un exposé plus complet et plus nuancé de la question pénitentielle aux premiers siècles : la chose est d'importance, même en regard du dogme. L'auteur prend position dans la controverse du sacrement valide et informe : il accepte cette hypothèse. En quelques mots, il donne son avis sur le problème de la confession faite aux diacres et aux laïques ; mais il ne connaît pas encore le livre du P. Teetaert, dont nous aurons à parler plus loin. Sur la matière et la forme du sacrement de l'Ordre, Van Noort suit Billot, et, comme lui, s'appuie sur l'autorité dogmatique du décret *pro Armenis*, et de la même façon que lui, concilie la doctrine du décret avec les données de l'histoire et des liturgies orientales. (Voir sur ce point ce que nous avons écrit en 1925, p. 173-176). Sur la question du simple prêtre, ministre extraordinaire du sacrement de l'Ordre en ce qui concerne le diaconat et la prêtrise, l'auteur (tout au moins relativement à la bulle de Boniface IX) demeure hésitant : il ne connaît évidemment pas la solution que nous avons proposée ici-même, l'an dernier, p. 463.

V. Autres ouvrages. — Nous devons également signaler :

1. Ludovicus Lercher, S. J., *Institutiones theologiæ dogmaticæ in usum scholarum*, Vol. III : *De Verbo Incarnato (De B. V. M. et cultu Sanctorum), de Gratia Christi ;* Inspruck, Rauch, 1925, in-8° de 612 p. (voir *Ami* 1926, p. 64, la recension du tome II). — L'auteur cherche ici encore à être concis et clair, afin de rendre son manuel très approprié aux études moyennes des séminaires. Trois chapitres dans le *De Verbo Incarnato :* 1° *Christologie*, avec cinq subdivisions : vérité de l'Incarnation ; union hypostatique ; explications scolastiques de l'union ; conséquences ; défauts naturels et perfections de l'humanité du Christ ; 2° *Sotériologie :* nécessité et convenance de l'Incarnation, satisfaction et mérite du Christ médiateur ; le Christ prêtre, prophète, roi ; 3° *Mariologie* et *Culte des saints.* — En ce qui concerne les explications scolastiques de l'union hypostatique, l'auteur les expose toutes sans se rallier expressément à aucune. Il adopte l'opinion de Pelster sur la question *De unione* de S. Thomas et y voit l'expression authentique et dernière de la pensée de l'Angélique Docteur. Tiphaine serait donc le vrai interprète de S. Thomas !!!

Dans le traité de la grâce, l'auteur se montre moliniste à outrance : la grâce actuelle réside dans les actes surnaturels eux-mêmes et non dans une motion quelconque préalable ; la grâce efficace s'explique en conformité des principes posés dans le traité de la prédestination (*ad gloriam post prævisa merita*), etc., etc.

De la théologie du P. Lercher, il reste encore à publier le vol. I et le vol. IV.

2. Bernardus J. Otten, S. J., *Institutiones dogmaticæ in usum scholarum*, Tome VI : *De sacramentis Pœnitentiæ, Extremæ Unctionis, Ordinis et Matrimonii ;* Chicago, Typ. Loyolæa, 1925 ; in-8° de xvi-486 p. (Voir *Ami* 1926, p. 64, l'indication des tomes II, III et V du même manuel). — Les mêmes qualités de clarté, de sûreté doctrinale, d'élégance même de typographie sont à signaler. L'auteur, fidèle à son programme, s'en tient un peu trop exclusivement aux thèses de doctrine pure, négligeant certaines questions historiques qu'il eût été peut-être utile, sinon nécessaire d'aborder : v. g. la question des relaps dans la discipline primitive ; le secret de la confession ; la délégation accordée par le Souverain Pontife à un simple prêtre pour conférer la prêtrise ou le diaconat : tous problèmes agités récemment et dont il eût été bon de dire un mot.

3. Auguste-Alexis Goupil, S. J., *Les Sacrements*, t. I : *Questions générales. Le Baptême, La Confirmation ;* Paris, Paillard ; et Laval, Goupil ; 1926 ; 1 vol. in-8° de ii-159 p. — Le P. Goupil, qui a déjà donné en français un traité de l'*Eglise* et un traité de la *Grâce*, amorce aujourd'hui le traité des *Sacrements*, dont il publie la première partie. Il s'agit, on le devine, d'un *Cours supérieur de Religion*, destiné à un double auditoire d'hommes et de femmes.

Doctrine sûre, puisée aux meilleures sources. Les guides de l'auteur sont, avant tous, S. Thomas, et parmi les contemporains, les théologiens les plus réputés, Billot, Van Noort, Pesch. Typographie parfaite.

Lorsque l'ouvrage sera complet, l'*Ami* se fera un plaisir d'en présenter la synthèse.

4. J. Berthier, M. S., *Abrégé de Théologie dogmatique et morale ;* 4e édition revue et corrigée conformément au nouveau droit canon ; 25e mille ; 1 fort vol. in 8° de 832 p. sur 2 colonnes, 44 f. ; Lyon, Vitte (1927). — Les ouvrages qui se présentent avec les qualités de clarté et de brièveté conquièrent presque toujours la faveur du public. Quand ce n'est point au détriment de la science elle-même ou des connaissances requises par le devoir professionnel, c'est un bonheur. Le livre du P. Berthier est de cette catégorie. Aux amateurs de théologie succincte, aux chercheurs de manuels rédigés en français, il a déjà donné satisfaction, puisque 24.000 exemplaires ont trouvé leur écoulement dans les vingt années d'avant-guerre. Il continuera d'être d'un précieux secours après guerre, car la 4e édition nous est présentée avec la mise au point nécessaire, puisque « *revue et corrigée par un groupe de prêtres conformément au nouveau Droit Canon.* »

« Abrégé de théologie dogmatique et morale, avec les notions les plus importantes de droit canon, de liturgie, de pastorale, de théologie mystique et de philosophie chrétienne, » ainsi que l'indique le titre complet, on y retrouvera rapportés dans leur ordre logique les divers traités de dogme, morale et droit canonique étudiés au Grand Séminaire. Bien entendu l'on n'y cherchera point les développements doctrinaux même d'un simple manuel avec l'abondance des preuves scripturaires et patristiques, ni l'exposé détaillé des différentes opinions ou la discussion des questions controversées. Visant à être pratique, le livre fuira la spéculation. Il en dira assez cependant pour rafraîchir la mémoire du lecteur et l'inviter à chercher ailleurs, si besoin est, une science plus étendue. Avec un soin scrupuleux, l'auteur s'attache à qualifier de sa note théologique chaque doctrine qu'il expose. Il s'en tient à l'opinion commune des auteurs approuvés, sans toutefois omettre, au moins pour éveiller l'attention du lecteur, de mentionner l'opinion licite divergente. Le Code de droit canonique est le fonds excellemment exploité qui donne à l'ouvrage ce caractère remarquable de catéchisme pratique à l'usage du prêtre dans l'exer-

[1] *Tractatus de Sacramentis*, Pars II, quem præsertim ex annotationibus G. Van Noort... concinnavit J. P. Verhaar ; 3 fl. 50 ; Paul Brand, éditeur, à Hilversum (Hollande).

**cice de son ministère pastoral. C'est dire qu'il est éminemment indiqué, pour un usage courant, au prêtre de paroisse qui ne voudra pas y chercher autre chose qu'un memento opportun des connaissances ecclésiastiques, et un guide sûr dans la pratique à consulter sur l'heure. Bref, pour le caractériser d'un mot, c'est le catéchisme du pasteur des âmes.**

II. — Ouvrages spéciaux

**I. Trinité.** — 1. *Le Dogme de Nicée*, par A. d'Alès, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Paris, Beauchesne, 1926 ; in-12 de VIII-272 p., 20 f.

L'auteur a réuni dans ce volume sept conférences apologétiques sur le dogme de la consubstantialité du Père et du Fils promulgué à Nicée. En réalité, c'est toute l'histoire de la controverse arienne depuis ses origines jusqu'à sa condamnation définitive au concile de Constantinople, avec les diverses fortunes réservées au mot « homoousios, » pierre de touche de l'orthodoxie. Le livre n'a rien d'austère dans la présentation d'un sujet si difficile ; et pourtant l'auteur plane bien au-dessus de la simple vulgarisation ; il nous offre une véritable étude historico-théologique sous une forme attrayante et presque littéraire. Cet exposé ne dispensera pas de recourir aux sources et aux publications scientifiques parues sur l'arianisme ; mais l'auteur a su les utiliser pour mettre à la portée de ceux à qui les recherches personnelles sont interdites, tout l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le dogme de Nicée. Voici comment le P. d'Alès lui-même résume son étude :

**« Ce petit livre... retrace l'histoire de la définition prononcée par le premier concile œcuménique touchant le Christ consubstantiel à son Père : préliminaires, vicissitudes, triomphe définitif lors du IIe concile œcuménique, à Constantinople, en 381. Le lecteur qui se serait fait une image trop radieuse de la première rencontre entre l'Eglise et l'Etat chrétien éprouvera quelque déception, car les ombres ne manquent pas au lendemain de Nicée ; et, par lendemain, nous entendons presque tout le demi-siècle qui s'étend jusqu'à la mort de S. Athanase. Le premier empereur chrétien était animé d'excellentes intentions, mais les meilleures intentions ne pouvaient suffire à soutenir ce rôle d'évêque du dehors, qu'il avait assumé avec plus de résolution que de sagesse. Les fautes de Constantin furent aggravées par son fils Constance. La coalition entre le schisme mélétien d'Egypte et la contre-offensive arienne, menée par Eusèbe de Nicomédie, parut un instant mettre à néant l'œuvre de Nicée. Néanmoins, au sein de cette génération très mêlée, de nobles figures émergent : S. Athanase dans Alexandrie, S. Hilaire en Gaule, Osius en Espagne, en Asie les grands Cappadociens, sur la chaire de S. Pierre de grands papes, tels que S. Jules et S. Damase ; l'Eglise, sortie des persécutions, lutte pour éliminer de son sein l'esprit du siècle et produit une magnifique floraison de docteurs ; Théodose va poursuivre et consolider l'œuvre de Constantin le Grand ; les rayons de grâce divine percent les brumes de l'hérésie et du schisme et mûrissent les saints. » *(Recherches de Science religieuse*, janvier 1927).**

2. Nous avions, en 1925, p. 547, résumé un remarquable article du P. Lebreton sur *La théologie de la Trinité d'après S. Ignace d'Antioche*, et, à cette occasion, nous exprimions l'espoir que ce serait là le prélude de la publication prochaine du deuxième volume des *Origines du Dogme de la Trinité*. Notre espoir n'est pas encore réalisé ; l'œuvre néanmoins avance, si nous en jugeons par les articles qui ont fait suite à ce début.

*Gregorianum* de septembre 1925 a publié *La Théologie de la Trinité chez S. Clément de Rome.* L'auteur y étudie tout d'abord le rôle doctrinal de l'Eglise de Rome aux trois premiers siècles, et la tradition anténicéenne sur la Trinité ; puis il montre comment la *Lettre de S. Clément*, contemporaine des écrits des derniers apôtres, toute pénétrée de réminiscences liturgiques, nous est précieuse pour connaître et affirmer cette tradition primitive. Nous y trouvons, en effet, une doctrine très nette sur le Père céleste, qui a donné l'être à toutes choses par un acte de bonté et de sagesse admirables, mais qui poursuit de son amour les créatures qu'il a appelées par le Christ à la dignité d'héritiers, qu'il a lavées par le Christ de leurs fautes et que toujours par le Christ il conduit providentiellement jusqu'à son royaume. Ce Christ est le Fils de Dieu : « sceptre de la majesté divine, » il s'est cependant humilié jusqu'à subir pour nous et la passion et la mort. Il est *Notre Seigneur ;* il est *Sauveur* et il est *Prêtre ;* et l'Eglise dans son culte suprême ne le sépare pas du Père. Le Saint-Esprit tout comme le Fils de Dieu nous révèle les mystères divins, inspire les prophètes, soutient et gouverne l'Eglise ; il éclaire de sa lumière et orne de ses vertus et les apôtres et les évêques et chaque fidèle en particulier. Des formules peu nombreuses condensent la foi de Clément à la Trinité. L'une d'elles cependant est vraiment révélatrice. C'est une sorte de formule de serment par laquelle Clément confirme son exhortation morale. Clément jure par la vie de Dieu, mais sa foi atteint les trois personnes divines, et c'est par leur vie qu'il jure, et aussitôt il ajoute : « foi et espérance des élus. » Les trois personnes apparaissent déjà, dès le début de l'ère chrétienne, l'objet de notre foi et le terme de notre espérance.

Simultanément paraissait dans les *Recherches de Science religieuse* (octobre 1925) la fin de l'article sur *La théologie de la Trinité d'après S. Ignace d'Antioche*, traitant spécialement de l'unité et de la distinction personnelle du Père et du Fils, de la filiation divine ; étudiant, dans Ignace, la personnalité du Verbe de Dieu et de l'Esprit-Saint. « Dans cette unité souveraine, source de toute vie, de toute grâce, de toute puissance, Ignace ne distingue pas seulement le Père et le Fils, mais, avec eux, le Saint-Esprit. » Trois passages sont particulièrement expressifs, ***Magnésiens***, XIII, 1 ; *Id*, XIII, 3 ; ***Ephésiens***. IX, 1. Pour S. Ignace, les personnes divines ne sont pas l'objet d'une spéculation savante ; il croit en elles, il tend vers elles et, de plus en plus, il vit de leur vie : « Son âme a été saisie par le Christ et, dans cette étreinte, il a trouvé une vie nouvelle et la ré-

vélation du mystère divin. Il contemple le Dieu mort pour lui et en lui il découvre le Père qui s'y manifeste, qui est un avec lui ; et le Christ, en qui il vit, répand en lui son esprit, et c'est une force nouvelle qui le transforme, qui crucifie en lui la chair, c'est une voix intime qui l'appelle vers le Père » (p. 419).

Les *Analecta sacra Tarraconensia* ont consacré en 1926 un volume entier à la commémoraison du XVI[e] centenaire du concile de Nicée [1]. Du P. Lebreton, on y lit un long article sur *La Théologie de la Trinité chez S. Irénée*. Après un court aperçu sur la vie et les œuvres de ce Père, l'auteur expose, d'après S. Irénée, le dogme de la Trinité et la foi de l'Eglise ; — la vie divine : unité et trinité ; — les processions : le Fils et l'Esprit-Saint ; — l'action commune des trois personnes ; — les opérations propres : le Fils révélateur du Père ; l'Esprit, révélateur du Fils par l'inspiration et sanctificateur des âmes. — Il faut rapprocher de cette étude synthétique l'article publié dans les *Recherches de Science religieuse* d'octobre 1926 : *La connaissance de Dieu chez S. Irénée,* et la note (id.) sur le mot « *Agennêtos,* » *dans la tradition philosophique et dans la littérature chrétienne du II[e] siècle.*

Sans aucun doute, et à relativement brève échéance, le savant professeur des origines chrétiennes nous donnera *Le Dogme de la Trinité chez les Pères apostoliques.*

Souhaitons que notre attente ne soit pas trop longue !

3. L'union de l'Esprit-Saint à l'âme juste est une des questions connexes à l'étude du mystère de la Sainte Trinité. Nous avons récemment indiqué à nos lecteurs la belle étude du P. Galtier : *Temples du Saint-Esprit*, publiée dans les deux derniers n[os] de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*. Le n[o] d'octobre renfermait la première partie de cette étude, dogmatique au premier chef. L'auteur y démontre que la présence de Dieu en nous est commune aux trois personnes, et il tire de cette vérité fondamentale deux conclusions : pas d'opération spéciale du Saint-Esprit dans les âmes justes ; pas d'union spéciale du Saint-Esprit avec ces mêmes âmes. Dans le n[o] de janvier 1927, il achève presque l'étude commencée en octobre. Il s'attaque directement à la thèse de ceux qui veulent voir dans l'action en nous ou l'union avec nous de l'Esprit-Saint autre chose qu'une appropriation. Cette thèse, quand elle ne contient aucun postulat suspect, est à rejeter au nom de la logique. Il n'est, en effet, possible d'admettre une relation réelle de nous à la personne du Saint-Esprit à l'exclusion du Père et du Fils, qu'à la condition d'admettre une influence spéciale et distincte de l'Esprit en nous et sur nous. Or, cette influence spéciale, distincte de l'influence du Père et du Fils, est inconcevable, puisque les opérations *ad extra* sont communes aux trois personnes. Que les Pères nomment l'Esprit-Saint *Sanctificateur* et *Don,* cela n'infirme en rien la valeur de ce raisonnement :

« Don premier de la charité divine, (l'Esprit-Saint) est de par ailleurs l'auteur et l'inspirateur direct de nos élans vers Dieu. A peine nous atteint-il qu'il nous convertit et nous élève. Esprit du Fils et du Père à la fois, il suffit de sa présence pour que nous-mêmes nous soyons animés d'un esprit filial à l'égard de notre Père du ciel. Le mouvement de retour de notre être vers Celui qui en est à la fois le principe et la fin, s'amorce à l'instant et au point précis où se produit la rencontre entre nous et la Trinité Sainte. Ainsi s'établit, par le Saint Esprit, de Dieu à nous et de nous à Dieu ce double courant de vie dont parlent les Pères grecs. L'action de Dieu leur semble ne pouvoir nous atteindre que dans son Esprit ; et ils ne concevaient pas non plus qu'on pût s'élever jusqu'à Dieu sans prendre d'abord possession de son Esprit pour, de lui par le Fils, remonter jusqu'au Père. Or, cette conception... n'exige nullement qu'il s'établisse entre nous et chacune des personnes divines des relations d'un ordre et d'une nature réellement distincts. Elle résulte tout aussi bien de la considération des relations qui continuent à les caractériser elles-mêmes jusque dans nos âmes. Celles-ci suffisent largement à expliquer l'ordre interne suivant lequel elles viennent habiter en nous. Le Saint Esprit, en particulier, nous apparaît ainsi très réellement comme la réalité substantielle, dont la présence commande et implique celle du Père et du Fils. Pour reconnaître en lui le gage de toutes les grâces et pour y discerner comme le nœud vital dans lequel se replie sur lui-même le mouvement d'amour qui, sans se transporter hors de Dieu, nous saisit cependant et nous ramène vers lui, il n'est pas besoin de lui supposer une influence spéciale et strictement personnelle : il suffit de le regarder en nous, tel qu'il est dans la Trinité elle-même : le point d'aboutissement de toute son activité interne et le point de départ de toute son activité dans le monde créé. »

[1] En voici le sommaire : I. PRÉCÉDENTS DEL CONCILÉ : J. Vivès, *L'Esglésias en començar el seglo IV.* — A. Pont, *L'Imperi Romà i el Cristianisme.* — J. Lebreton, *La théologie de la Trinité chez saint Irénée.* — C. Villegas, *Arrius i la seva heretgia.* — M. Vilatimo, *La filosofia en el Concilé di Nicea.*
II. ESTUDIS SOBRE EL CONCILÉ : K Bihlmeyer, *Das erste allgemeine Konzil zu Nicœa,* 325, *und seine Bedentung zur sechszehhundertjæhrigen gedæchtnisfeier.* — A. Mallon, *Le concile de Nicée dans la littérature copte.* — R. Marti, *El Concili de Nicea : la seva celebracio i els sens canons.* — F. Sagarra, S. J., *Intervencio del papa al Concili de Nicea.* — J. M. Bover, S. J., *S. Atanasio en el Concili de Nicea.* — S. Cunill, *Osius bisbe de Cordova.* — A. M. Ribo, *El dogma de la divinitats de Jesucrist.* — J M. Dalmau, S. J, *Les formules dogmatiques à Nicea.* — A. Vaccari, S. J, *La sacra scrittura al Concilio di Nicea.* — J. Rovira, S. J, *Dominus condidit me initium viarum suarum in opera sua* (Prov., VIII, 22). — B. Pascual, *Una demonstracion de la divinidad de Cristo en la fiesta de los Tabernaculos.* — O. Pons, *Una nota biblica de S. Jeroni referent al Concili de Nicea.* — J. B. Manya, *De ratione admirationis in Christo* (in Matth., VIII, 10). — C. Montserrat, *De symbolis in romana liturgia adhibitis.*
III. ESTUDIS HISTORICS ENTORN DEL CONCILI. — J. Vivès, *Damasus i Filocalus.* — S. Candevila, *Un concili provincial de Terragona desconegat.* — J. B. Altisent I Jové, *Pontifical de Roda (segle XI).* — J. Rius, *El concili de Nicea en la provincia eclesiastica tarraconense.*

**II. — La Médiation universelle de Marie** est une question à l'ordre du jour. A plusieurs reprises déjà, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur de multiples écrits publiés sur ce sujet [1]. M. le chanoine Bittremieux, professeur de Dogmatique spéciale à l'Université de Louvain, a condensé récemment en un beau volume de plus

[1] Ajoutons aux références déjà données celle de l'ouvrage du R. P. Ferd. Heinrich Schneth, S J., *Mediatrix. Eine Mariologische Frage ;* Insprück, Marianischer Verlag, 1925 : in-8° de 354 pages ; — et celle de l'article du P. Aug. Deneffe, S. J., *De Mariæ in ipso opere Redemptionis cooperatione,* dans *Gregorianum,* 1927, p. 3.

de 300 pages la doctrine de l'Eglise et des théologiens : *De Mediatione universali B. M. V. quoad gratias*, Bruges, Beyaert, 1926, in-8° de 320 pages.

M. Bittremieux déclare tout d'abord que la médiation universelle de la Sainte Vierge ne peut être restreinte à la seule distribution des grâces. De là deux parties dans son ouvrage : le livre I traite de la médiation considérée en soi et dans l'*acquisition* de la grâce ; le livre II a pour objet exclusif la médiation de Marie, en raison de la *dispensation* des grâces.

Ce serait une erreur de restreindre la médiation de Marie à la distribution des grâces. Médiatrice, la Mère de Dieu l'est d'une façon universelle, soit entre Dieu et l'homme, soit entre le Christ et les fidèles. Elle est médiatrice *ontologiquement*, c'est-à-dire par la situation qu'elle occupe entre Dieu et nous par sa dignité, son excellence, approchant de Dieu plus qu'aucune autre créature ; elle est médiatrice *moralement*, par la coopération apportée par elle au Christ dans l'œuvre de notre salut. Cette coopération se rattache à quatre points principaux : 1° Marie, par son libre consentement à l'Annonciation, a fourni une première coopération à l'œuvre du salut des hommes ; 2° cette coopération s'affirme davantage encore par les mérites accumulés par Marie en vue de notre rédemption ; 3° bien plus, la B. V. Marie coopère à l'œuvre rédemptrice accomplie par son Fils en souffrant avec lui d'une façon très cruelle ; et enfin 4° par sa toute-puissante intercession, Marie continue dans le ciel sa médiation salutaire. A ces quatre points, M. Bittremieux rattache les grandes thèses théologiques éparses chez les auteurs et les réunit en une synthèse vigoureuse. On lira surtout avec intérêt et profit le chapitre IV, où la question de la compassion et de la « corédemption » de la T. S. Vierge est étudiée avec toutes les nuances voulues et sous les différents aspects qu'elle comporte. La première partie se clôt par un exposé de l'enseignement traditionnel sur la médiation universelle de la Sainte Vierge : enseignement d'abord implicite, proclamant Marie la « nouvelle Eve, » ensuite explicite, décernant expressément à la Sainte Vierge le titre de « Médiatrice. »

Le livre II aborde directement le problème de la médiation de Marie dans la distribution des grâces. M. Bittremieux entreprend la démonstration de cette vérité en exposant avant tout la doctrine du Magistère ordinaire, doctrine corroborée par la raison théologique, l'Ecriture et la Tradition.

Le Magistère s'est expliqué sur ce point par la voix des souverains pontifes, Benoît XIV, Pie VII, Pie IX, Léon XIII (encycliques *Octobri mense, Jucunda semper, Adjutricem populi, Diuturni temporis*), — Pie X, qui, dans l'encyclique *Ad diem illum*, appelle la Vierge-Mère *universorum munerum dispensatrix*, ou encore *princeps largiendarum gratiarum ministra ;* — Benoît XV, dans plusieurs documents, mais particulièrement dans l'allocution prononcée en français, le 6 avril 1919, où le Pontife déclare que *dans tous les prodiges, il convient de reconnaître la médiation de Marie, par laquelle, selon le vouloir divin, nous arrive toute grâce et tout bienfait*, ou encore *qu'il ne faut jamais exclure le souvenir de Marie, pas même lorsqu'un miracle semble devoir être attribué à l'intercession ou à la médiation d'un bienheureux ou d'un saint*, à tel point que les Pères ont salué Marie du nom de *Mediatrix mediatorum omnium*. (Cf. *Documentation catholique*, 9 avril 1919). La concession de l'office et de la messe de la *Vierge Marie Médiatrice de toutes les grâces*, est encore une manifestation de la pensée du Magistère ordinaire. Cette pensée est si nettement établie que le P. Lercher, S. J., n'hésite pas à écrire : « *Thesis* (de dispensatione omnium gratiarum per Mariam) *enuntiat communem persuasionem Ecclesiæ, in natura rei solide fundatam et a Sede Apostolica commendatam.* » (*Institutiones theologiæ dogmaticæ*, t. III, p. 361 ; Inspruck, 1925).

Les arguments en faveur de cette thèse sont tirés :

*a)* De la *raison théologique :* la Vierge a coopéré avec le Christ pour l'acquisition des grâces, il est juste qu'elle soit également sa coopératrice dans la distribution des mêmes grâces. Comment en serait-il autrement quand on songe à l'amour de la Vierge pour les hommes, à sa puissance sur Dieu, et à la connaissance parfaite qu'elle a de nos besoins par le moyen de la vision béatifique ?

*b)* De la *Sainte Ecriture :* deux textes surtout sont à exploiter : le Protévangile, Gen. III, 15, et S. Jean, XIX, 26. Dans l'un et l'autre, il s'agit de la maternité de Marie vis-à-vis des hommes, maternité non seulement physique, mais encore morale, surtout dans l'ordre de la vie surnaturelle ;

*c)* De la *Tradition* qui, soit directement, soit indirectement, proclame cette vérité ; directement lorsqu'elle affirme la coopération de Marie avec Jésus-Christ dans la distribution de la grâce ; indirectement, lorsqu'elle affirme l'intime union de la Vierge-Mère avec le Rédempteur et le pouvoir quasi souverain qu'elle exerce sur Lui.

La conclusion dogmatique de ce bel ouvrage est la définibilité du dogme de la *Médiation* universelle de Marie.

Mais l'aspect dogmatique n'épuise pas la question et M. Bittremieux n'a pas manqué d'aborder les principales questions théologiques qui s'y rattachent. Il s'agit principalement de la médiation de Marie par rapport à la grâce des anges, et surtout de la nature de la coopération de la Vierge dans la dispensation des grâces. S'agit-il d'une causalité physique instrumentale, comme l'ont soutenu quelques théologiens contemporains ? S'agit-il simplement d'une causalité morale, la volonté exprimée de Marie étant toutefois pour Dieu un *motif* déterminant de concéder la grâce sollicitée ? L'auteur, qui appelle cette causalité *causalitas motiva*, la distinguant ainsi fort heureusement de la causalité de la prière ordinaire,

penche vers cette dernière hypothèse et montre qu'on ne peut vraisemblablement rien tirer des œuvres de S. Thomas en faveur de la première.

L'*Epilogue* sur lequel se ferme le livre est, dirons-nous avec un juge éminent, le P. de la Taille (*Gregorianum*, 1927, p. 139), « une synthèse habilement conçue de toute la doctrine mariale en matière de sotériologie, présentée comme un développement naturel et nécessaire des deux principes que les Pères ont illustrés de la façon la plus constante et la plus expresse : le principe du *parallélisme* entre la voie suivie pour la chute et la voie suivie pour la Rédemption, l'une devant remonter en sens inverse le cours de l'autre... ; et le principe de l'*association* entre la nouvelle Eve et le nouvel Adam ; le second principe s'incorporant d'ailleurs le premier. Cette récapitulation du livre est un petit chef-d'œuvre. »

Beau et bon livre au point de vue de la théologie tant spéculative qu'affective. La gloire de la Sainte Vierge est mise en un relief meilleur : associée à l'œuvre du Dieu-Rédempteur, Marie nous est montrée participant pour ainsi dire aux prérogatives et aux privilèges du Dieu-Rédempteur, et par là approchant de la divinité même. Et combien notre piété trouve à s'alimenter en la méditation de ces prérogatives de la Mère de Dieu, notre Médiatrice ! Notre confiance en elle en est accrue ; et l'honneur que nous lui rendons l'unit intimement à Jésus ; c'est vraiment l'*Ad Jesum per Mariam* du Bienh. Grignion de Montfort.

L'ouvrage de M. Bittremieux est définitif ; l'auteur a admirablement travaillé pour la gloire de la Reine du Ciel ; souhaitons qu'une définition prochaine vienne sanctionner le « dogme » qu'il a si bien exposé et défendu.

**III.** — Un des points les plus actuels du traité de l'Eglise est celui de l'**Indépendance du Pape.** Le R. P. Dublanchy, S. M., vient, à la lumière des documents pontificaux, de le développer avec un rare bonheur dans une brochure éditée à la Bonne Presse, à Paris : *La Voix de Pierre pour l'indépendance du Pape*, in-8° de 190 pages.

Il s'agit de l'indépendance *temporelle* du Souverain Pontife :

**« Le droit divin, écrit l'auteur (p. 11 et suiv.), exige que les princes temporels soient soumis au Pape, autant que l'exige la fin spirituelle. Il est donc nécessaire qu'il soit exempt de leur juridiction. Car il y a contradiction à ce que le Pape soit soumis au tribunal d'un prince qu'il a lui-même pour sujet... De droit divin, le Pape est le supérieur de tous les fidèles, le juge suprême de tous. De droit divin, il est le Chef suprême de l'Eglise. De droit divin, il est le Chef suprême de tous, même des princes temporels qui doivent lui être soumis en tout ce qui dépend de la fin surnaturelle, exclusivement confiée à sa sollicitude.**

**Dans l'acceptation de ces principes, toutes les intelligences, sans distinction d'époque, sont substantiellement unies, malgré l'expression différente donnée à cette pensée : expression plus distincte, plus claire, plus complète chez les théologiens plus récents, tandis qu'aux âges plus anciens la pensée est moins manifeste. Ce sont deux états successifs, ou deux degrés, d'une même connaissance qui reste formellement identique, malgré ses variations accidentelles .. Implicite ment connue, pendant les premiers siècles, dans le fait constant de la transcendante autorité du Pontife romain, inaccessible à tout jugement humain ; puis, pendant les siècles du moyen âge, connue d'une manière moins imparfaite dans la suprême autorité spirituelle du Pape présidant à la direction des sociétés humaines vers la fin spirituelle ; la pleine indépendance temporelle du Pontife romain, pendant les derniers siècles, apparaît enfin dans toute sa vérité et son intégrité, comme une conséquence immédiate de la divine institution de la primauté pontificale et de la plénitude de pouvoir qui l'accompagne.**

**Ainsi le progrès ne s'est pas accompli dans la vérité elle-même, qui a toujours été une conséquence immédiate de la primauté pontificale, telle que Notre-Seigneur l'a établie. Le progrès s'est effectué dans l'intelligence des théologiens qui, par diverses étapes, ont été conduits à une connaissance plus explicite, plus complète, plus évidente, d'une vérité possédée auparavant d'une manière moins immédiate et moins claire.**

**On ne peut donc accuser l'enseignement pontifical du XIXe siècle d'être un enseignement nouveau, sans appui dans la tradition catholique des siècles précédents et en désaccord avec elle. »**

La « voix de Pierre, » c'est-à-dire l'enseignement des pontifes romains, s'est fait entendre au sujet de l'indépendance pontificale depuis l'époque douloureuse où l'on osa porter atteinte à l'institution vénérable qui garantissait au Vicaire de Jésus-Christ sa liberté et son indépendance. S'échelonnant depuis les premières attaques contre la souveraineté temporelle du Saint-Siège au milieu du XIXe siècle jusqu'à nos jours, ces enseignements de Pierre forment comme un code doctrinal de l'indépendance pontificale, imposant à tous les catholiques la direction qu'ils doivent suivre, dans leur vie publique comme dans leur vie intime. Grouper ces enseignements, en les rattachant aux diverses prérogatives de l'indépendance pontificale : indépendance *de droit*, découlant de la primauté pontificale elle-même ; indépendance *de fait*, consistant dans la souveraineté temporelle *sur Rome*, souveraineté proclamée *légitime* et *inviolable*, selon le *droit humain* et selon le *droit chrétien*, et reconnue *nécessaire pour le juste maintien de la pleine liberté due au Saint-Siège* ; c'est tout le plan du travail du P. Dublanchy. Sur chacun de ces points, les erreurs libérales, pactisant avec l'ennemi, sont réfutées et leurs objections résolues. Six appendices : le premier contient deux documents de Pie VII : 1° allocution consistoriale du 16 mars 1808 ; 2° lettre apostolique du 10 juin 1809 ; — le second renferme : 1° cinq allocutions consistoriales de Pie IX ; 2° la Lettre apostolique *Cum catholica* du même pape, 26 mars 1860 ; 3° le schéma prosynodal du concile du Vatican concernant le domaine temporel du Saint-Siège ; 4° l'encyclique *Respicientes* de Pie IX, 1er novembre 1870 ; 5° la lettre de Pie IX au cardinal Patrizi, 2 mars 1871 ; 6° l'encyclique *Ubi nos* du même pontife, 15 mai 1871 ; 7° la lettre de Pie IX au cardinal secrétaire d'Etat, 16 juin 1872 ; — le troisième se réfère à deux documents de Léon XIII : 1° Lettre au cardinal Rampolla, 15 juin 1887 ; 2° Lettre du même au même, 8 octobre 1895 ; — le quatrième appendice relate quatre documents

de Benoît XV : 1° encyclique *Ad beatissimi*, 1er novembre 1914 ; 2° l'allocution consistoriale du 6 décembre 1915 ; 3° l'encyclique *Pacem Dei*, 23 mai 1920 ; 4° l'encyclique *Spiritus Paraclitus*, 15 septembre 1920 ; — l'appendice V donne l'encyclique *Ubi Arcano* de S. S. Pie XI ; — et le sixième, le texte de la loi italienne dite « des garanties. »

Dans l'ouvrage du P. Dublanchy, l'exposé et la discussion de la doctrine se recommandent par la clarté et la logique ; les esprits non prévenus seront très certainement frappés et convaincus par ces sages réflexions, qui, fidèles à l'enseignement du Saint-Siège, ne prétendent pas trancher définitivement le cas *concret* de l'indépendance pontificale à l'heure présente et en laissent la solution à la Suprême Autorité.

Les documents réunis dans les appendices sont extrêmement précieux et judicieusement choisis ; ils sont le complément nécessaire de la partie doctrinale et polémique de l'ouvrage.

**IV.** — 1. La **confession** des péchés **faite aux laïques** ne se rattache qu'indirectement au *sacrement de pénitence :* elle fut cependant, au moyen âge, une coutume assez répandue pour que les théologiens de ce sacrement lui aient accordé quelque attention. Nous possédions sur ce point particulier la thèse de M. l'abbé Laurain, présentée en 1897 à l'Institut catholique de Paris : *L'Intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la Pénitence* (Paris, Lethielleux). Le P. Amédée Teetaert, O. M. Cap., vient de reprendre à Louvain le même sujet d'une manière plus complète et exhaustive. Sa thèse : *La Confession aux Laïques dans l'Eglise latine depuis le VIIIe jusqu'au XIVe siècle* forme un gros volume in-8° de XXVIII-508 pages (Paris, Gabalda, 60 fr.).

L'auteur a repris l'enquête par la base et a consulté de nombreuses sources imprimées et manuscrites. Plus de vingt-cinq bibliothèques ont été explorées, et, sur son objet principal, le livre du P. Teetaert est certainement le mieux informé qui existe. C'est un monument de science théologique et d'érudition.

Un chapitre préliminaire donne un aperçu général de la pénitence dans l'Eglise ancienne, et montre comment les rigueurs de la discipline primitive s'adoucirent peu à peu : chapitre assez important pour faire comprendre comment, nonobstant la continuité et l'immutabilité du dogme, certains changements ont pu s'introduire au cours des siècles dans l'administration du sacrement de pénitence, et comment, en fin de compte, malgré la doctrine de l'Eglise sur ce sacrement, a pu s'introduire la coutume de la confession aux laïques [1].

L'ouvrage se divise en cinq parties, correspondant aux cinq époques dans lesquelles l'auteur étudie l'évolution de la pratique de la confession des péchés aux laïques, tant au point de vue du fait que de la doctrine et de la discipline.

La première partie embrasse l'époque du haut moyen âge, c'est l'époque de la diffusion de la confession des péchés véniels, laquelle n'ayant pas nécessairement un caractère sacramentel, a pu se faire aux laïques surtout par motif de dévotion, pour satisfaire à la justice divine par une humiliation volontaire. — Jusqu'au XIe siècle, la confession était subordonnée à la pénitence, et appelait des œuvres satisfactoires tarifées d'avance proportionnellement aux péchés ; mais à partir de cette époque, la confession n'apparaît plus subordonnée à la pénitence ; la satisfaction s'adoucit avec l'introduction des pénitences arbitraires ; la confession prend elle-même figure de pénitence ; elle devient la pénitence par excellence et obtient le pardon des péchés en vertu de la honte ressentie et de l'humiliation subie dans l'aveu des fautes. Cette doctrine, plus ou moins acceptée par la théologie de l'époque, conduit facilement à la confession des péchés *mortels* faite aux laïques, à défaut de prêtres. L'évolution décisive sur ce point est effectuée grâce à l'apparition, en fin du XIe siècle, du traité pseudo-augustinien *De vera et falsa pœnitentia* où se trouve exalté le mérite de la confession en général et se lit la prescription de se confesser, à défaut du prêtre, au prochain. Ce traité attribue l'efficacité de la confession aux laïques, d'un côté à la confusion qui, en tant qu'elle constitue une véritable peine, rend le pécheur digne de la rémission, et d'un autre côté, au désir de s'adresser au prêtre que manifeste celui qui se confesse au prochain. — A partir du XIIe siècle, il semble que les docteurs mettent l'accent surtout sur la contrition. Le P. Teetaert estime que cette évolution est due à l'influence d'Abélard ; on pourra sans doute contester cette assertion. Quoi qu'il en soit, l'efficacité de la confession aux laïques trouve en cette évolution une explication théologique plus facile. « Les premiers scolastiques assignent une triple raison à la rémission des péchés véniels, obtenue à la suite de la confession que l'on en fait au prochain : Dieu accorde le pardon de ces fautes, suivant les uns en vertu des prières des fidèles, suivant les autres en vertu de l'humiliation et de la confusion provoquées par un tel aveu, selon le Prévostin en vertu du désir du prêtre, dont la confession au prochain constitue le signe sensible. » En ce qui concerne les péchés mortels, « dans la confession aux laïques, le pardon s'obtient en vertu de la contrition. Toutefois, comme de l'avis des théologiens et des canonistes du XIIe siècle il ne peut y avoir de contrition sincère sans la confusion, sans l'humiliation provoquée par la confession, et comme cette dernière est considérée universellement comme le signe sensible de la contrition rémissive du péché, ils peuvent aussi regarder la rémission des péchés comme l'effet de la confession, d'après l'adage philosophique : *Causa causæ est causa*

[1] A propos de la discipline pénitentielle primitive, l'auteur ne semble pas connaître certains travaux de premier ordre du P. d'Alès : tels, *l'Edit de Calliste, la Théologie de Tertullien*. La lecture de ces deux ouvrages aurait peut-être modifié quelques-unes de ses conceptions sur la discipline primitive.

*causati.* De plus, ils exigent unanimement pour le pardon l'intervention du prêtre qui, par l'absolution, remet définitivement le péché. Si le fidèle est dans l'impossibilité de remplir cette condition, celle-ci peut être suppléée par le désir de l'absolution du prêtre. Bien plus, tous les auteurs enseignent que la contrition véritable est impossible sans ce désir... » (p. 249-251).

L'auteur estime qu'après le IVe concile de Latran (1215) une nouvelle évolution se produit dans le concept du sacrement de pénitence. Les théologiens mettent l'accent sur l'absolution. S. Thomas est le premier qui ait réussi à combiner harmonieusement l'activité de la contrition et de l'absolution, de l'élément subjectif et de l'élément objectif, dans la rémission des péchés. Les Franciscains, continuant le mouvement en faveur de l'importance de l'absolution, en accentueront encore l'efficacité et Duns Scot ira jusqu'à en faire le seul élément essentiel, constitutif du sacrement de pénitence. Il semblerait que dans la théorie de S. Thomas, la confession aux laïques n'ait plus de raison d'être : le Docteur angélique la préconise cependant, même pour les péchés mortels, en l'absence du prêtre et en cas de nécessité. Au fond, malgré l'insinuation contraire du P. Teetaert, il n'y a dans cette attitude de S. Thomas aucune contradiction avec sa doctrine. La confession aux laïques n'est qu'une application du principe concernant les institutions de nécessité de moyen. Le sacrement de pénitence, comportant la confession au prêtre, est institué par le Christ nécessaire de nécessité de moyen pour les fidèles adultes et pécheurs ; donc, s'il est impossible de recevoir ce sacrement dans sa perfection plénière, il faut tout au moins que le pénitent fasse tout ce qui est en son pouvoir, et quant à la contrition, et quant à la confession : *debet facere pœnitens quod ex parte sua est, scilicet conteri et confiteri cui potest.* Sans doute, en ce cas, l'absolution fait défaut, qui serait nécessaire pour parfaire le sacrement, mais le souverain prêtre supplée à ce défaut. Cf. IV *Sent.*, d. XVII, q. 3, a. 3, sol. 2, ad 1. Evidemment, la conclusion de S. Thomas : « *debet... confiteri* CUI POTEST » est exagérée ; mais une exagération n'est pas une contradiction.

La prédominance de l'absolution dans le concept du sacrement de pénitence fera tomber peu à peu en désuétude la coutume de la confession aux laïques. Duns Scot, avec sa théorie de l'absolution seul élément essentiel de la pénitence, portera un coup fatal à cette pratique. Le P. Teetaert est heureux de revendiquer pour l'école franciscaine l'initiative contraire à une pratique dont S. Thomas lui-même n'avait pas osé contredire l'obligation. « Je n'oserais faire au bienheureux Duns Scot, écrit le P. d'Alès à propos du livre du P. Teetaert, tant d'honneur du triomphe de l'idée qui lui était chère. Car ce triomphe ne fut acheté qu'au prix d'un enseignement bien contestable, que le concile de Trente ne devait pas sanctionner, l'enseignement qui fait consister dans la seule absolution sacramentelle toute l'essence du sacrement de pénitence. La synthèse sacramentelle de S. Thomas, qui assignait à l'absolution sacerdotale son vrai rôle, comme principe formel fondant l'unité du sacrement, ne laissait pas d'attribuer aux actes du pénitent le rôle qui leur appartient dans la constitution du sacrement même. Elle contient le germe des amendements nécessaires. S. Thomas... n'a pas dénoncé l'obligation de se confesser d'urgence à un laïque ; mais il a pris position ferme sur le vrai terrain, d'où les héritiers de sa doctrine pourront aisément la dénoncer. » *(Recherches de Science religieuse*, 1927, p. 183).

2. Au sacrement de pénitence se rattache directement la question de la **satisfaction sacramentelle.** Signalons simplement ici l'opportune brochure du R. P. Thomas Villanova de Zeil, *Tractatus de satisfactione sacramentali*, Insprück, Rauch, 1926, in-8o de 94 pages. L'auteur donne de précieuses indications aux confesseurs pour l'imposition, au tribunal de la pénitence, d'une satisfaction sacramentelle, d'une part proportionnée à la gravité objective des fautes, d'autre part adaptée aux dispositions subjectives du pénitent.

**V. Questions thomistes. — 1. L'édition de la *Somme*, traduction française avec notes explicatives et renseignements techniques** (voir *Ami* **1925, p. 655), publiée à la *Revue des Jeunes*, sous la direction du R. P. Gillet,** se poursuit activement. Nous avons, au fur et à mesure de leur apparition, signalé ces élégants petits volumes, brochés ou reliés toile, dont le format commode et la typographie parfaite séduisent d'avance le lecteur. Rappelons les titres des traités déjà publiés : 1. *La Prudence*, par le P. H.-D. Noble *(Ami* 1925, p. 655); — 2. *Dieu*, I, II, III, par le P. Sertillanges *(Ami* 1926, p. 450 ; 1927, p. 128) ; — 3. *La vie humaine, ses formes, ses états*, par le P. Lemonnyer *(Ami* 1926, p. 449) ; — 4. *Les Actes humains*, par le P. Gillet *(Ami* 1926, p. 764) ; — et dernièrement 5. *La Force*, par le P. Folghera *(Ami* 1927, p. 271).

Vient de paraître enfin *Le Verbe Incarné*, t. I, trad. franç. par le P. Ch.-V. Héris, O. P. (316 pages, broché 11 f., relié 15 f.). Il ne s'agit encore que des six premières questions de la IIIe partie de la *Somme ;* ce sont les questions relatives à la substance même du dogme : harmonies de l'Incarnation et Union hypostatique. Les « Notes doctrinales thomistes » sont sobres, claires, et, de parti pris, évitent la controverse en des matières où la doctrine thomiste est ou combattue par les Scotistes ou differemment interprétée par les disciples de S. Thomas eux-mêmes. Relativement au constitutif de la personne, l'auteur expose avec conviction l'opinion de Cajétan. Signalons, dans la note sur l'union hypostatique, un excellent, quoique bien court, exposé des notions philosophiques relatives à la personne, le suppôt, l'existence et la subsistance, l'union dans la personne et — conclusion théologique — l'union de la nature humaine au Verbe.

2. La BIBLIOTHÈQUE THOMISTE, dirigée par le R. P. Mandonnet, s'est enrichie de deux ouvrages de grande valeur. Nous n'en parlerons ici que brièvement, pour les indiquer simplement aux spécialistes.

Le premier est une édition critique et une étude de l'opuscule de S. Thomas *De Ente et Essentia*, texte établi d'après les manuscrits parisiens; Introduction, Notes et Etudes historiques par M. D. Roland Gosselin, O. P.; in-8o de XXX-220 p., 25 f.; Le Saulchoir, 1926.

L'ouvrage débute par une Introduction sur l'origine et l'objet de l'opuscule, sur sa date approximative (l'œuvre est visiblement contemporaine des premières

leçons sur les *Sentenecs)*. Puis, nous avons l'édition critique de l'opuscule, d'après huit manuscrits parisiens, et, au rez-de-chaussée des pages, d'excellentes notes qui forment un véritable commentaire. Suivent deux fortes études, la première sur le principe de l'individualité, la seconde, sur la distinction réelle de l'essence et de l'existence. Dans l'une et l'autre matière, le P. Roland-Gosselin montre comment S Thomas, tout en s'inspirant d'Aristote, a dû le compléter; comment il a su réagir au besoin contre des traditions d'écoles pour affirmer la pure vérité philosophique. Sous ce double rapport, le génie de S. Thomas se manifeste dès les œuvres de jeunesse, et sa pensée est déjà ferme dès le début. L'auteur a, sur ces deux points, poursuivi son étude à travers toutes les œuvres de S. Thomas et en a montré la parfaite continuité. Il a cru indispensable de confronter avec la doctrine de S. Thomas celle des philosophes et des théologiens ses contemporains; mais il s'est borné, à part deux ou trois exceptions, aux auteurs dont les œuvres sont imprimées.

3. M. l'abbé Glorieux, professeur au Grand Séminaire de Lille, nous donne dans la même collection un premier volume sur *Les premières polémiques thomistes*. C'est une édition critique du *Correctorium Corruptorii « Quare, »* in 8° de LVI 451 p., 50 fr.

On sait l'antagonisme, parfois violent, qui régna, peu après la mort de S. Thomas, entre l'école dominicaine et l'école franciscaine. On connaît le témoignage presque classique du franciscain Peckam, qui, devenu archevêque de Cantorbéry, se plaint dans une lettre du 1er juin 1285 de ces oppositions irréductibles entre la saine doctrine des fils de S. François et les thèses qui depuis une vingtaine d'années (dit-il) s'emploient à battre en brèche et à énerver tout ce qu'a enseigné S. Augustin. Or, de cet état de choses, S. Thomas était en grande partie la cause : ses thèses neuves, hardies, allaient bien souvent à l'encontre des enseignements reçus. Les Franciscains demeurant les tenants fidèles de l'augustinisme, des heurts ne pouvaient pas ne pas se produire. Et comme il était impossible d'ignorer les œuvres de S. Thomas, un maître franciscain d'Oxford, Guillaume de la Mare, crut plus sage de les corriger, de mettre le remède à côté du mal, en signalant les thèses dangereuses et en y joignant, de façon sommaire, leur critique et leur réfutation. Le relevé entrepris dans ce but par Guillaume de la Mare reçut le nom de « Correctoire » *(Corectorium)*. Il consiste en une série d'articles, nécessairement sèche, réduite même parfois à une simple nomenclature, où défilent à la suite 47 articles empruntés à la *Prima Pars* de la *Somme théologique*, 12 à la *Prima Secundæ*, 16 à la *Secunda Secundæ*, 24 aux Questions Disputées, 9 relatifs aux Quodlibets, 9 enfin concernant le *Premier Livre des Sentences*. Quelques lignes, au début de chaque article, citent ou résument la thèse incriminée; elles sont suivies de l'appréciation doctrinale et des raisons qui fondent cette dernière; enfin, quand l'article est suffisamment développé, il se termine par la réfutation des arguments de S. Thomas.

Cette attaque provoqua des ripostes. Variées et nombreuses, elles sont cependant identiques quant au fond et poursuivent un but commun : toutes visent à réfuter les allégations inexactes, à répondre aux arguments invoqués, à revendiquer pour les thèses de S. Thomas la valeur qui leur était déniée dans le Correctoire franciscain. Le titre général qu'elles prennent s'inspire du titre donné à l'ouvrage de Guillaume de la Mare. Celui-ci s'était posé en « Correcteur » de S. Thomas; les défenseurs du Maître dominicain l'appelèrent son « Corrupteur, » et son œuvre, au lieu d'être nommée le « *Correctorium* » fut désignée comme le « *Corruptorium » de S. Thomas*. De là, le titre des ripostes : « *Correctorium Corruptorii.* »

De ces répliques, on connaît actuellement quatre types différents. La plus complète est celle qui commence par ces mots : « *Quare detraxistis.* » C'est celle dont M. Glorieux nous donne aujourd'hui, après un travail minutieux de comparaison des divers manuscrits, une édition critique, aussi parfaite qu'on la peut désirer.

Dans l'Introduction, M. Glorieux cherche à préciser quel fut l'auteur du *Correctorium Quare*. Il dénie à Gilles de Rome la paternité de l'ouvrage. C'est à coup sûr un dominicain qui en fut l'auteur. Et c'est parmi les dominicains anglais qu'il faut rechercher cet auteur. M. Glorieux pense qu'on peut proposer le nom de Richard Clapwel. Les érudits s'intéresseront à ce petit problème, dont nous ne faisons que signaler ici l'existence et la solution présumée.

4. *Opuscula et Textus historiam Ecclesiæ ejusque vitam atque doctrinam illustrantia. Series scholastica et mystica* edita curantibus M. Grabmann et Fr. Pelster, S. J.; Aschendorf, éditeur, à Munster-en-Westphalie. — Le but de cette entreprise est de mettre au service des étudiants les principales sources intéressant les grandes questions philosophiques, théologiques ou mystiques. On se propose d'y rééditer des textes devenus rares, ou d'éditer des ouvrages encore manuscrits; la publication, sans être strictement critique, sera soignée. Trois opuscules ont déjà paru, dont deux intéressent la doctrine de S. Thomas. Ce sont : I. *S. Thomæ Aquinatis De Ente et essentia opusculum* (edidit L. Baur); 1926, in-12 de 60 p., 1 m 20; — III. *S. Thomæ de Aquino Quæstiones de natura fidei ex commentario in libri tertii Sententiarum distinctiones XXIII et XXIV* (edidit Fr. Pelster, S. J.); 1926, in-12 de 65 p., 1 m. 20.

A ces deux opuscules, il faut ajouter : II. *Guidonis Terreni Quæstio de magisterio infallibili Romani Pontificis* (edidit P. B.-M. Xiberta, Ord. Carm.); 1926, in-12 de 32 p, 0 m. 80. Ce texte du carme Guy Terré se trouvait soit dans la *Concordia quatuor Evangeliorum* (1328-1334), soit dans le *Commentarium super Decretum Gratiani* (1336 1339). Vu l'époque, critique pour la papauté, où vivait Guy Terré, son témoignage en faveur de l'infaillibilité n'en a que plus de prix.

5. Vient de paraître, sous la direction d'E. Gilson et de G. Théry, O. P., le premier fascicule des *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge* (Librairie philosophique J. Vrin, 6, place de la Sorbonne, Paris Ve). Lesdites *Archives* ne contiendront que des travaux originaux sur les doctrines qui se sont développées entre le IXe et le XVIe siècle; on y trouvera aussi la publication de textes inédits, les descriptions de manuscrits, les problèmes d'histoire littéraire dans le domaine des œuvres philosophiques, théologiques et juridiques. M E. Gilson publie, dans le 1er fascicule, une étude remarquable : *Pourquoi S. Thomas a critiqué S Augustin* (pp. 5-128). Il montre par là quelle place de choix l'etude de S. Thomas, de son œuvre, de son milieu, de sa doctrine, tiendra dans cette publication.

6. Signalons, en terminant, un commentaire historique de la Ia-IIæ, q. XCIV, de Dom Odon Lottin, O. S. B., *Le Droit naturel chez S. Thomas et ses prédécesseurs*. Extrait des *Ephemerides Theologicæ Lovanienses*, in-8° de 86 pages.

L'auteur estime que S. Thomas, dans la question du droit naturel, est redevable de plus d'une idée à ses prédécesseurs. Il est donc juste de rechercher exactement quelles influences il a dû subir. Dom Lottin n'a pas la prétention d'épuiser les recherches en ce sens, mais il veut simplement retrouver les éléments épars de la construction synthétique faite par l'Angélique Docteur. Trois parties : 1° le concept du droit naturel chez les juristes antérieurs à S. Thomas; 2° le concept du droit naturel chez les théologiens antérieurs; 3° la doctrine de S. Thomas : synthèse de cette doctrine. Une conclusion semble s'imposer : c'est que le disciple le plus fidèle de S. Thomas peut s'écarter ici de quelques formules moins exactes qu'on rencontre chez le Maître, mais qui, en réalité, sont des emprunts faits aux prédécesseurs.

# L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

## Comptes rendus Bibliographiques

**Dictionnaire de Droit canonique,... continué sous la direction de A. Amanieu, maître de conférences de Droit canonique aux Facultés de Lille. — Fascicule II : *Affaires ecclésiastiques Anathème.* — Paris, Letouzey (1926).**

Le fascicule II du *Dictionnaire de droit canonique* vient de paraître. Le premier portait la date de 1924 ; celui-ci, de 1926 : deux années, d'un fascicule à l'autre, c'est un espace de temps que les souscripteurs ont dû trouver bien long, mais qui n'est pas sans explication ni même sans compensation. Un nouveau Directeur apparaît en effet sur la couverture de ce fascicule : les négociations qui l'ont amené à cette place, les nombreuses démarches qu'il a dû s'imposer ne sauraient être considérées comme de vaines raisons ; elles justifient abondamment ce retard imprévu et réprimeront toutes les plaintes dont il aurait pu être l'occasion. Entre les deux fascicules, il y a, du reste, plus de distance que les années mêmes ne peuvent en mettre : celui-ci marque sur le précédent un tel progrès que nous aurions mauvaise grâce à y insister ; et c'est une nouvelle raison, ajoutée aux précédentes, qui nous autorise à écrire que cette longue attente n'a pas été, comme on dit, du temps perdu.

Ce nouveau fascicule contient d'abord toute une série d'articles historiques, dont quelques-uns, comme *Afrique* ou *Alexandrie,* mériteraient plus que cette simple mention ; ils sont écrits dans une très bonne langue ; l'érudition y est du meilleur aloi. De courtes notices consacrées aux canonistes peuvent être pareillement rangées dans cette série d'articles historiques. La plus importante est celle d'*Alger de Liège,* lequel « a laissé des œuvres qui intéressent grandement l'histoire des sources du *Corpus juris canonici* » ; c'est une notice aride comme le sujet lui-même, mais dont l'aridité n'a point fait peur à l'auteur, qui n'omet aucun détail. Les autres notices, malgré leur brièveté, pèchent peut être en plus d'un point. Albornoz, par exemple, est espagnol, et il est né à Cuenca : pourquoi ne le dit-on pas, alors que, pour tous les autres, on a soin de marquer leur nationalité et leur lieu d'origine ? Du cardinal Albizzi, on écrit : « Quatorze ans après sa mort, fut publié sous son nom : *De inconstantia in judiciis cum decisionibus Rotœ,* Rome, 1698 » ; mais en 1683, donc un an avant sa mort, n'avait-il point paru sous son nom : *De inconstantia in jure admittenda vel non ?* Quel rapport existe entre ces deux livres ? Celui qui parut quatorze ans après la mort d'Albizzi ne serait-il point par hasard le même qui parut un an avant sa mort ? Il y a là un petit mystère dont l'auteur nous doit l'explication. Enfin le *Nomenclator* de Hurter est un répertoire utile : pourquoi M. Magnin ne le fait il figurer dans aucune de ses bibliographies ?

Les articles proprement canoniques, tels que les suivants : *Alternative, Amende, Amict, Amortissement, Amotion, Amovibilité,* sont en général aussi solides que complets. L'article *Affinité,* excellent en tout ce qu'il a d'historique, nous paraît malheureusement fort court sur la législation actuelle ; et c'est, entre parenthèses, un grave écueil dans lequel nous souhaitons, pour notre part, ne pas voir tomber le Dictionnaire. La législation actuelle ne doit pas être posée à côté des autres, comme l'une quelconque d'entre elles : comme c'est à elle qu'aboutissent et en elle que se résument toutes les précédentes, comme c'est d'elle d'autre part que nous vivons, il semble que ce ne soit point de trop de l'exposer dans toute son ampleur et dans toute sa complexité : effort de synthèse absolument indispensable. On est, au surplus, étonné de ne pas trouver ici telle ou telle indication particulière dont la connaissance est toujours si précieuse en ces matières délicates. N'y avait-il pas lieu, par exemple, de signaler les dispenses récentes de l'empêchement d'affinité au premier degré en ligne directe ? Tous les canonistes connaissent celle qui fut accordée en décembre 1911 par la Pénitencerie *de speciali et expressa apostolica auctoritate* à un suppliant du diocèse de Newcastle ; beaucoup de Curies épiscopales en connaissent d'autres ; et le P. Cappello, *De matrimonio,* 539, n. 2, a pu écrire : « *Hinc, saltem usque ad nostra tempora, hoc impedimentum (in primo gradu lineæ rectæ)* de facto *ut indispensabile habebatur. Ultimis his annis, dispensationes datæ sunt in casibus extraordinariis.* » Quant à l'article *Age,* il révèle un homme jeune, dont tous les mérites ne sont certainement pas encore tout à fait formés : à moins que ce ne soit un homme pressé, qui n'ait pas eu le loisir de les déployer. Un souci de la composition trop... négatif ; une langue trop négligée ; le mélange trop fréquent et souvent trop inattendu du français et du latin dans la même phrase : ce sont de très regrettables imperfections, auxquelles les auteurs, dans les dictionnaires, glissent trop facilement, et qu'ils doivent nous savoir gré de leur signaler. L'information est généralement bonne ; mais elle porte bien plus sur les faits, si l'on peut ainsi s'exprimer, que sur les raisons, lesquelles pourraient être souvent ou mieux analysées ou plus approfondies. Tel est en effet le grand défaut de cet article : il se déroule en une sorte d'énumération banale, dans laquelle aucun effort de réflexion n'a mis ni la substance nécessaire ni les liaisons utiles.

L'article sur l'*Aliénation mentale en matière de nullité de mariage* est un article brillant et heureux, par lequel nous voulons terminer cette recension. Peut-être trouvera-t-on qu'il donne par son étendue trop d'importance et de façade à son objet ; mais l'intérêt du sujet est grand ; et quoiqu'il y ait beaucoup de notions accumulées, on n'en découvre guère d'inutiles. L'auteur a, par surcroît, rempli son sujet des plus belles et des plus solides qualités. Une connaissance technique juste et complète des deux matières, tant de la matière médicale que de la matière canonique ; dans celle-ci, des vues théoriques toutes pénétrées et nourries de la jurisprudence de l'Eglise et d'une expérience personnelle consommée ; une raison nette, rapide, mesurée, qui ne se dément jamais, et qui se traduit dans les principes les plus fermes et les plus sages : tout cela montre à quel point un canoniste est en droit canonique même autre chose qu'un pur canoniste ; et tout cela nous permet d'espérer beaucoup d'un Dictionnaire qui a pour directeur un tel maître ; car c'est M. l'abbé Amanieu, directeur du Dictionnaire, qui est l'auteur de cet article, comme de plusieurs autres, dont le mérite n'est pas moindre. En lui souhaitant pour finir une respectueuse et cordiale bienvenue, nous formons les vœux les plus sincères et les plus ardents pour le succès de sa grande entreprise.

---

**Summa juris publici ecclesiastici, auct. F. Cappello, S. J. — Un vol. in-12 de 560 p. — Rome, Université Grégorienne.**

Ce livre n'est pas une nouveauté, puisqu'il a paru en 1923 ; nous sommes heureux cependant de faire ici la publicité qu'il mérite à cet excellent manuel de Droit public de l'Eglise.

Le P. Cappello n'est pas seulement le moraliste distingué que vient de recommander à l'attention des théologiens la récente édition de son grand ouvrage *De Sacramentis.* C'est aussi un canoniste, qui a longtemps fait ses preuves dans l'enseignement du droit public de l'Eglise. Nombreuses sont ses études, publiées en italien, sur la sociologie catholique en géné-